

dans la rue. Cette dernière, ayant remarqué que la voiture roulait à toute vitesse, se mit à la poursuite et parvint à la rejoindre dans la rue Montgolfier.

C'est ainsi que M. Siquière, commissaire de police du 3<sup>e</sup> arrondissement, a été amené à ouvrir une enquête sur les causes de cet accident.

UNE CHUTE GRAVE. RUE SOLFERINO. — Un tisserand de la rue Solferino, M. Polydor Heenekens, a fait, dans son habitation, une chute si grave qu'il craint pour ses jours.

C'est dimanche soir; le tisserand s'est rendu à sa chambre à coucher, lorsque ayant trébuché dans l'escalier, il tomba du haut en bas. Il fut relevé inanimé par les gens de la maison, qui l'empressèrent de lui donner des soins en attendant l'arrivée de M. le docteur Desobonet.

D'après le praticien, M. Heenekens, s'était fracturé la base du crâne et une commotion cérébrale s'en était suivie. L'état du blessé étant très grave, il a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu. Dans la soirée du lundi, il n'avait pas encore repris connaissance.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE DANS UN PEIGNAGE. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, lundi après-midi, vers deux heures et demie, dans le magasin de MM. Léon Allart et Cie, Grande-Rue. Le feu fut pris naissance dans le chauffage de cheminée d'une courtoise, par suite d'échauffement.

En très peu de temps, le personnel de la maison fut parvenu à se rendre maître de ce commencement d'incendie, dont les dégâts sont insignifiants. Les pompiers de permanence, qui avaient été mandés, n'ont pas eu à intervenir.

UNE FEMME TOMBÉE DANS UN ESCALIER. — Une ménagère, Marie Pestiéroux, âgée de 62 ans, demeurant boulevard Gambetta, 242, a dégringolé quelques marches d'escalier, dimanche soir, en montant à sa chambre.

La pauvre femme fut relevée, ayant le bras gauche fracturé. Elle a été admise à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard.

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN ET DU PAIN DU COUILLAGE. — Dans ce groupement, 2 kil. 500 pains confectionnés par M. Cappellet, coiffeur, vœux émis.

MENUS FAITS. — Un jeune homme de 16 ans, Pierre Dunaque, demeurant rue des Fossés, à Tourcoing, s'est précipité dans le canal de la Lys, pour avoir traversé un pont de bois au passage de la Lys.

Le jeune homme, âgé de 16 ans, demeurant rue de l'Alouette, aux Fossés, 16, qui se trouvait en compagnie de ses amis, a été relevé par les gens de la maison, qui l'ont emmené à l'Hôtel-Dieu.

ENTREPRISE DU MARDI 30 AVRIL 1901. — M. Louis Leroux, dix heures, église Saint-Martin.

OBITU DU MÊME JOUR. — M. Achille Desobonet, dix heures un quart, église Notre-Dame.

Pour les Premières Communions. — Pour les catéchistes à offrir à l'occasion des premières communions, on fera bien de visiter la Maison Hoffman, rue Saint-Georges. Il y a là de charmants objets à des prix très avantageux. Pour la location de la salle, la Maison Hoffman possède le plus bel appartement d'articles que l'on puisse concevoir. Quelle superbe table des fêtes de famille pour dresser pour leurs réunions, en s'adressant rue Saint-Georges.

GANTS EN TONS, essayés sur demande, garantis depuis 15 ans. 15, rue de l'Étoile, 15, rue de l'Étoile.

Julia aux fruits. Voir aux annonces. 88311. Les gâteaux ne mangent que le beurre d'Occident, rue du Bois, 43 et dépôt succursales.

Le kilogramme, 3,50 — Frais demi-seul, 2,30. 1. Vendeurs, NE VENDEZ. Acheteurs, N'ACHETEZ. Consommateurs, NE BUVEZ que l'Alouette Première, la meilleure, la plus fine, la plus nique, la plus digestive des liqueurs.

Prix du détail, 4 fr. 25 le litre, verre compris. Pour la location, s'adresser à M. Bernard Vanneureux, 12, rue du Collège, à Roubaix. 80049

UN FILS QUI FRAPPÉ SA MÈRE. — Le commissaire de police a reçu lundi la déclaration d'une vieille femme, Marie-Thérèse Meny, veuve Lefebvre, âgée de 72 ans, demeurant rue de la Fonderie, qui se plaint d'avoir été frappée par son fils, Camille Lefebvre, âgé de 31 ans. Les agents se sont rendus au domicile de la mère, au 12, rue de la Fonderie, où ils ont trouvé le fils Lefebvre, qui a été arrêté et conduit au poste de la gare. M. le commissaire de police a été avisé de la déposition de la mère. M. le commissaire de police a été avisé de la déposition de la mère.

LA POLICE, instruite de la déposition de la mère, a été avisée de la déposition de la mère. M. le commissaire de police a été avisé de la déposition de la mère.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — La Commission administrative du Bureau de bienfaisance, a l'honneur d'informer les intéressés que, à l'occasion de la distribution des secours, les listes de noms des personnes qui ont droit à ces secours, sont déposées au Bureau de bienfaisance, rue de la Fonderie, n° 12, de 9 heures à 5 heures, tous les jours, de 9 heures à 5 heures, tous les jours.

WASQUEHAL. JARDINS OUVRIERS. — Un des huit jardins ouvriers du Wasquehal se trouve libre en ce moment. Les amateurs peuvent s'adresser à M. Lacroix.

SAILLY. ENTRE BATTEUR DE METALES ET BOUCHER. — Sous ce titre, nous avons parlé, dans nos deux précédents numéros, d'un incident survenu, dans l'après-midi de vendredi, entre M. Denis Maréchal, boucher de métier, et M. Louis Lefebvre, batteur de métales. Nous avons reproduit les déclarations faites à la gendarmerie par le boucher et le batteur. Voici la version de M. Bin, qui se présente nous en ce jour.

Sur observation faite par M. Bin que la somme de 13 francs n'est pas le salaire de l'ouvrier, mais le salaire de l'ouvrier, M. Bin a déclaré qu'il avait fait un prêt de 13 francs au boucher, qui a été remboursé par le boucher.

FANNOY. LA FÊTE DE L'ADORATION A L'HOSPICE. — L'après-midi de dimanche, la chapelle de l'Hospice de la Fête de l'Adoration, a été décorée de fleurs et de guirlandes, avec cour d'Annapes, et des vases, par M. Fabre Bonnet, curé d'Annapes. C'était fête pour les

vieillards de l'établissement et pour les dévotion religieuses qui se rendent à la messe à 8 heures. Cette occasion, avec beaucoup de joie.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la fabrique de MM. Desobonet-Duploy frères, un domestique, Léon Tanghe, âgé de 27 ans, demeurant à Tempelberg (Belgique), a eu la main gauche prise entre le mécanisme d'un tour à vapeur. Il a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

FOREST. LE CONTRÔLE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Le directeur des contributions directes, le 1<sup>er</sup> mai, à huit heures du matin, à la Mairie, afin de constater les changements à opérer pour la confection des rôles des contributions directes de 1902.

POUR LES CONTRIBUABLES. — Le contrôleur des contributions directes, le 1<sup>er</sup> mai, à huit heures du matin, à la Mairie, afin de constater les changements à opérer pour la confection des rôles des contributions directes de 1902.

LES CONSEQUENCES DU REBOISSEMENT. — Le recensement de la population, qui vient d'être terminé, accusant une population totale de 4.100 habitants, l'administration des contributions directes a fait procéder à la détermination de l'impôt.

LES PREMIERES COMMUNIONS. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les premières communions auront lieu dimanche prochain, 5 mai.

LA DUCASSE. — Bien que contrariée par la pluie, la ducasse a été assez brillante. Les promeneurs des communes voisines ont afflué et à certains moments il était difficile de se frayer un passage sur la place. Un jeu d'arc à l'oiseau, qui a eu lieu chez M. Louis Brox, et un jeu de balle chez M. Lambelin, ont attiré beaucoup d'amateurs.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tisserand, Alfred Buisson, 24 ans, demeurant à Wattrelos, Petit-Tour, a reçu un coup de bras de chaise, au nez gauche, en relevant la planche à canettes qui tombait de son métier. Il a reçu les soins de M. le docteur Leprieux, qui a prescrit des jours de repos.

INJURES SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Un procès-verbal de contravention a été dressé par le service de police à la charge de M. D. J., et de Mme B., ses voisines, pour injures à l'adresse de Mme V.

LE REGLERMENT DE LA VOIRIE. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que le nouveau règlement de voirie avait reçu l'approbation administrative. Il ne serait donc pas superflu de rappeler à ces modifications remonte déjà à plusieurs mois.

VOICI donc les principaux changements qui, dans la pensée de l'administration municipale, ont été faits pour objet de répondre, soit à des désirs exprimés, soit aux nécessités de l'hygiène ou de l'embellissement de la ville.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tisserand, Alfred Buisson, 24 ans, demeurant à Wattrelos, Petit-Tour, a reçu un coup de bras de chaise, au nez gauche, en relevant la planche à canettes qui tombait de son métier. Il a reçu les soins de M. le docteur Leprieux, qui a prescrit des jours de repos.

INJURES SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Un procès-verbal de contravention a été dressé par le service de police à la charge de M. D. J., et de Mme B., ses voisines, pour injures à l'adresse de Mme V.

LE REGLERMENT DE LA VOIRIE. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que le nouveau règlement de voirie avait reçu l'approbation administrative. Il ne serait donc pas superflu de rappeler à ces modifications remonte déjà à plusieurs mois.

VOICI donc les principaux changements qui, dans la pensée de l'administration municipale, ont été faits pour objet de répondre, soit à des désirs exprimés, soit aux nécessités de l'hygiène ou de l'embellissement de la ville.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tisserand, Alfred Buisson, 24 ans, demeurant à Wattrelos, Petit-Tour, a reçu un coup de bras de chaise, au nez gauche, en relevant la planche à canettes qui tombait de son métier. Il a reçu les soins de M. le docteur Leprieux, qui a prescrit des jours de repos.

INJURES SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Un procès-verbal de contravention a été dressé par le service de police à la charge de M. D. J., et de Mme B., ses voisines, pour injures à l'adresse de Mme V.

LE REGLERMENT DE LA VOIRIE. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que le nouveau règlement de voirie avait reçu l'approbation administrative. Il ne serait donc pas superflu de rappeler à ces modifications remonte déjà à plusieurs mois.

VOICI donc les principaux changements qui, dans la pensée de l'administration municipale, ont été faits pour objet de répondre, soit à des désirs exprimés, soit aux nécessités de l'hygiène ou de l'embellissement de la ville.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tisserand, Alfred Buisson, 24 ans, demeurant à Wattrelos, Petit-Tour, a reçu un coup de bras de chaise, au nez gauche, en relevant la planche à canettes qui tombait de son métier. Il a reçu les soins de M. le docteur Leprieux, qui a prescrit des jours de repos.

INJURES SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Un procès-verbal de contravention a été dressé par le service de police à la charge de M. D. J., et de Mme B., ses voisines, pour injures à l'adresse de Mme V.

LE REGLERMENT DE LA VOIRIE. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que le nouveau règlement de voirie avait reçu l'approbation administrative. Il ne serait donc pas superflu de rappeler à ces modifications remonte déjà à plusieurs mois.

VOICI donc les principaux changements qui, dans la pensée de l'administration municipale, ont été faits pour objet de répondre, soit à des désirs exprimés, soit aux nécessités de l'hygiène ou de l'embellissement de la ville.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tisserand, Alfred Buisson, 24 ans, demeurant à Wattrelos, Petit-Tour, a reçu un coup de bras de chaise, au nez gauche, en relevant la planche à canettes qui tombait de son métier. Il a reçu les soins de M. le docteur Leprieux, qui a prescrit des jours de repos.

INJURES SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Un procès-verbal de contravention a été dressé par le service de police à la charge de M. D. J., et de Mme B., ses voisines, pour injures à l'adresse de Mme V.

LE REGLERMENT DE LA VOIRIE. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que le nouveau règlement de voirie avait reçu l'approbation administrative. Il ne serait donc pas superflu de rappeler à ces modifications remonte déjà à plusieurs mois.

VOICI donc les principaux changements qui, dans la pensée de l'administration municipale, ont été faits pour objet de répondre, soit à des désirs exprimés, soit aux nécessités de l'hygiène ou de l'embellissement de la ville.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tisserand, Alfred Buisson, 24 ans, demeurant à Wattrelos, Petit-Tour, a reçu un coup de bras de chaise, au nez gauche, en relevant la planche à canettes qui tombait de son métier. Il a reçu les soins de M. le docteur Leprieux, qui a prescrit des jours de repos.

INJURES SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Un procès-verbal de contravention a été dressé par le service de police à la charge de M. D. J., et de Mme B., ses voisines, pour injures à l'adresse de Mme V.

LE REGLERMENT DE LA VOIRIE. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que le nouveau règlement de voirie avait reçu l'approbation administrative. Il ne serait donc pas superflu de rappeler à ces modifications remonte déjà à plusieurs mois.

VOICI donc les principaux changements qui, dans la pensée de l'administration municipale, ont été faits pour objet de répondre, soit à des désirs exprimés, soit aux nécessités de l'hygiène ou de l'embellissement de la ville.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tisserand, Alfred Buisson, 24 ans, demeurant à Wattrelos, Petit-Tour, a reçu un coup de bras de chaise, au nez gauche, en relevant la planche à canettes qui tombait de son métier. Il a reçu les soins de M. le docteur Leprieux, qui a prescrit des jours de repos.

INJURES SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Un procès-verbal de contravention a été dressé par le service de police à la charge de M. D. J., et de Mme B., ses voisines, pour injures à l'adresse de Mme V.

LE NOUVEAU RÉGLEMENT PRÉVOIT en outre, toujours à propos des rues particulières, les références à payer par les propriétaires pour l'éclairage et l'entretien des immeubles, pour le numérotage, etc.

Telles sont les modifications les plus saillantes au règlement de voirie.

MARIAGE. — Lundi matin, à onze heures et demie, a été célébré en l'église Saint-Christophe, le mariage de Mlle Marie Louise Lechambre, fille de M. Lechambre, négociant, avec M. Eugène Verstraete, docteur en médecine, à Lille. Les témoins étaient, pour le marié: MM. Henri Duret, professeur de chimie à Lille et Felner, ingénieur, beau-frère du marié. Pour la mariée: MM. Verdonck, commissaire-priseur et Raymond Tibaoud.

UNE REUNION DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE. — La jeunesse catholique se réunira, mercredi prochain, à huit heures et demie du soir, à la Maison des Œuvres, 85, rue des Ursulines. Ordre du jour: 1. Histoire du socialisme, par M. Jean Lefebvre; 2. Arguments et réfutation du socialisme, par M. Georges Lefebvre.

AVIS MILITAIRE. — Les jeunes gens déclarés propres au service par le Conseil de révision, qui s'est réuni à Tourcoing cette année, et les jeunes soldats qui se croient dans le cas de solliciter leur envoi en congé à titre de soutien de famille, sont invités à déposer ou à faire déposer, leur demande à la Mairie bureau militaire dans la plus bref délai.

UN MUR QUI S'ÉCROULE. — Deux ouvriers blessés. — Des nouvelles constructions vont s'élever, rue Nationale, à l'emplacement d'anciennes maisons qu'on a démolies jusqu'à fleur du sol. Des ouvriers terrassiers, travaillant pour le compte de M. Bohin, entrepreneur, sont actuellement occupés à creuser assez profondément pour l'établissement du sous-sol du nouvel immeuble. Deux de ces terrassiers, Constant Evrard et Edouard Labbe travaillaient près des anciennes fondations quand par suite d'un mouvement du sol, le bloc de maçonnerie s'écroula entraînant les deux terrassiers. Les autres ouvriers témoins de l'accident s'empressèrent de dégager leurs camarades et les transportèrent au café du Commerce. Le plus sérieusement atteint était Edouard Labbe qui avait perdu connaissance. On manda immédiatement un médecin, M. le docteur Brunet vint en toute hâte donner ses soins, après avoir été aidé par son frère et par son domestique M. Neuvre; il a reçu des blessures multiples sur toutes les parties du corps mais aucune blessure n'est de nature à donner de l'inquiétude. On pensa qu'après un repos d'une quinzaine de jours, il pourra reprendre son travail. Quand à Constant Evrard il n'a été blessé que superficiellement à la cheville et il pourra dans quelques jours se livrer à ses occupations habituelles.

LES DEVALISEURS D'ESTAMINETS. — Lundi matin, M. Bourgeois, brasseur, rue Winoc-Choqueux, en un estaminet lui appartenant, situé à l'angle des rues du Rhin et de l'Épierre, constata que des malfruits s'étaient introduits dans l'immeuble inhabité depuis quelque temps. La porte d'entrée avait été fracturée. En poursuivant plus loin ses investigations, M. Bourgeois constata la disparition de deux trappes en étain et d'un robinet en cuivre. Il estime l'importance du vol à une vingtaine de francs environ. Une plainte a été déposée à la police. M. Delattre, commissaire de police du 2<sup>e</sup> arrondissement, chargé de l'enquête sur ce vol, a interrogé les voisins. D'après les déclarations de ces derniers, la porte du cabaret était déjà ouverte depuis plusieurs jours.

UNE AFFAIRE DE MEURTRES. — Une enquête de police est ouverte au sujet d'une affaire de meurtres qui s'est passée dans la nuit de dimanche à lundi.

Une jeune fille d'origine belge, parlant peu ou prou le français, était venue à Tourcoing, pour entrer en service dans un débit de boissons. Ignorant l'adresse exacte de la maison où elle devait se rendre, elle se rendit au domicile de son père, qui lui fit connaître l'adresse de la maison où elle devait se rendre.

UNE AGRESSION NOCTURNE. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un garçon de magasin, M. Jules Lemaire, âgé de 24 ans, demeurant rue de la Lette, 28, rogant son domicile lorsqu'il arriva rue Verte, fut assailli par trois hommes qui sans raison, lui portèrent des coups. Aux cris poussés par M. Lemaire, les agresseurs prirent aussitôt la fuite, laissant leur victime à demi assommé sur le sol. Après leur départ, le garçon de magasin constata que les malfaiteurs l'avaient dépouillé d'une montre en nickel.

Lundi matin, la victime de cette agression a déposé une plainte à M. Spéaux, commissaire de police du 3<sup>e</sup> arrondissement, où il a été interrogé par M. Spéaux, commissaire de police.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'établissement de MM. F. Masural frères, filateurs, à Tourcoing, un ouvrier rouvreur, Henri Lemaire, âgé de 27 ans, demeurant rue Massena, 26, en remenant en place une sorte de machine à vapeur, se blessa à la main droite et à la main gauche. Le docteur Ledes, appelé à donner des soins au blessé, a relevé une plaie superficielle de l'extrémité du doigt. L'incapacité de travail sera de sept à huit jours.

Dans le tissage de MM. Ritaine et Wattreux, fabricants, place Notre-Dame, un carrier tisserand, Jules Van Derweyde, âgé de 50 ans, demeurant rue d'Alger, 8, s'est blessé en soulevant un sac de laine. M. le docteur Payoux a constaté un commencement de fracture de la main droite.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Lundi matin, il est arrivé aux halles: 1. Laines: 1500 choux varié, 135; choux-fleur 3500; asperges, 145 boîtes; radis, 625 boîtes; poireaux, 26 boîtes; chabottes, 25 boîtes; pommes de terre violettes, 1500; pommes de terre, 700 kil.; nouvelles, 375 kil.; carottes, 100 kil.; framboises, 90 kil.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier, la police a dressé les contraventions ci-après: contre F. L., cabaretier, et C. B., pour violences corporelles;

— C'est abominable, ce que vous venez de dire là!

— C'est mépris abominable que d'introduire dans le domicile conjugal!

— Je vous jure, monsieur, que je n'ai rien fait pour cela! J'ai trouvé Bernard Lemaire, qui, à mon retour d'Algérie, c'est le marquis de Chaligay qui l'y avait amené!

— Elle en a été follement reconnaissante... Enfin, nous parlerons de Chaligay tout à l'heure... Mais comment avez-vous pu accepter que ce jeune homme passât un jour de plus ici?

— Quel motif aurais-je eu pour l'embarasser?

— Les motifs ne manquent jamais, quand on est fermement résolu à faire son devoir, monsieur!

— M. Thévenot s'est levé tout à coup, les bras au ciel, le commandant de harler ses phrases, jouant admirablement l'indignation.

— Vous devriez avouer la vérité à votre femme, en tout au moins me prévenir. J'aurais avisé! Au lieu de venir vous arranger pour que madame ne parle pas de la présence chez elle de ce monsieur... Ah! pauvre fille, quelle injure pour le mari d'avoir été toute sa vie une épouse infidèle!

— M. Thévenot s'était redressé!

— Et, dans tout ceci, comme elle s'est encore montrée douce, bonne! Elle ne vous a même pas adressé un reproche... Elle a répondu au divorce que, dans une juste colère, je venais lui proposer... Elle vous pardonne peut-être, monsieur, mais il y a une chose que moi, je ne vous pardonnerai jamais, c'est d'avoir laissé vivre cet homme dans l'intimité de ma petite fille! J'en ai eu le cœur saisi, oui, saisi, monsieur!

— Gela, oui, monsieur, s'aurait, devant un tribunal, pour que votre fille soit à jamais séparée de vous!

— C'est abominable, ce que vous venez de dire là!

— C'est mépris abominable que d'introduire dans le domicile conjugal!

— Je vous jure, monsieur, que je n'ai rien fait pour cela! J'ai trouvé Bernard Lemaire, qui, à mon retour d'Algérie, c'est le marquis de Chaligay qui l'y avait amené!

LE NOUVEAU RÉGLEMENT PRÉVOIT en outre, toujours à propos des rues particulières, les références à payer par les propriétaires pour l'éclairage et l'entretien des immeubles, pour le numérotage, etc.

Telles sont les modifications les plus saillantes au règlement de voirie.

MARIAGE. — Lundi matin, à onze heures et demie, a été célébré en l'église Saint-Christophe, le mariage de Mlle Marie Louise Lechambre, fille de M. Lechambre, négociant, avec M. Eugène Verstraete, docteur en médecine, à Lille. Les témoins étaient, pour le marié: MM. Henri Duret, professeur de chimie à Lille et Felner, ingénieur, beau-frère du marié. Pour la mariée: MM. Verdonck, commissaire-priseur et Raymond Tibaoud.

UNE REUNION DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE. — La jeunesse catholique se réunira, mercredi prochain, à huit heures et demie du soir, à la Maison des Œuvres, 85, rue des Ursulines. Ordre du jour: 1. Histoire du socialisme, par M. Jean Lefebvre; 2. Arguments et réfutation du socialisme, par M. Georges Lefebvre.

AVIS MILITAIRE. — Les jeunes gens déclarés propres au service par le Conseil de révision, qui s'est réuni à Tourcoing cette année, et les jeunes soldats qui se croient dans le cas de solliciter leur envoi en congé à titre de soutien de famille, sont invités à déposer ou à faire déposer, leur demande à la Mairie bureau militaire dans la plus bref délai.

UN MUR QUI S'ÉCROULE. — Deux ouvriers blessés. — Des nouvelles constructions vont s'élever, rue Nationale, à l'emplacement d'anciennes maisons qu'on a démolies jusqu'à fleur du sol. Des ouvriers terrassiers, travaillant pour le compte de M. Bohin, entrepreneur, sont actuellement occupés à creuser assez profondément pour l'établissement du sous-sol du nouvel immeuble. Deux de ces terrassiers, Constant Evrard et Edouard Labbe travaillaient près des anciennes fondations quand par suite d'un mouvement du sol, le bloc de maçonnerie s'écroula entraînant les deux terrassiers. Les autres ouvriers témoins de l'accident s'empressèrent de dégager leurs camarades et les transportèrent au café du Commerce. Le plus sérieusement atteint était Edouard Labbe qui avait perdu connaissance. On manda immédiatement un médecin, M. le docteur Brunet vint en toute hâte donner ses soins, après avoir été aidé par son frère et par son domestique M. Neuvre; il a reçu des blessures multiples sur toutes les parties du corps mais aucune blessure n'est de nature à donner de l'inquiétude. On pensa qu'après un repos d'une quinzaine de jours, il pourra reprendre son travail. Quand à Constant Evrard il n'a été blessé que superficiellement à la cheville et il pourra dans quelques jours se livrer à ses occupations habituelles.

LES DEVALISEURS D'ESTAMINETS. — Lundi matin, M. Bourgeois, brasseur, rue Winoc-Choqueux, en un estaminet lui appartenant, situé à l'angle des rues du Rhin et de l'Épierre, constata que des malfruits s'étaient introduits dans l'immeuble inhabité depuis quelque temps. La porte d'entrée avait été fracturée. En poursuivant plus loin ses investigations, M. Bourgeois constata la disparition de deux trappes en étain et d'un robinet en cuivre. Il estime l'importance du vol à une vingtaine de francs environ. Une plainte a été déposée à la police. M. Delattre, commissaire de police du 2<sup>e</sup> arrondissement, chargé de l'enquête sur ce vol, a interrogé les voisins. D'après les déclarations de ces derniers, la porte du cabaret était déjà ouverte depuis plusieurs jours.

UNE AFFAIRE DE MEURTRES. — Une enquête de police est ouverte au sujet d'une affaire de meurtres qui s'est passée dans la nuit de dimanche à lundi.

Une jeune fille d'origine belge, parlant peu ou prou le français, était venue à Tourcoing, pour entrer en service dans un débit de boissons. Ignorant l'adresse exacte de la maison où elle devait se rendre, elle se rendit au domicile de son père, qui lui fit connaître l'adresse de la maison où elle devait se rendre.

UNE AGRESSION NOCTURNE. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un garçon de magasin, M. Jules Lemaire, âgé de 24 ans, demeurant rue de la Lette, 28, rogant son domicile lorsqu'il arriva rue Verte, fut assailli par trois hommes qui sans raison, lui portèrent des coups. Aux cris poussés par M. Lemaire, les agresseurs prirent aussitôt la fuite, laissant leur victime à demi assommé sur le sol. Après leur départ, le garçon de magasin constata que les malfaiteurs l'avaient dépouillé d'une montre en nickel.

Lundi matin, la victime de cette agression a déposé une plainte à M. Spéaux, commissaire de police du 3<sup>e</sup> arrondissement, où il a été interrogé par M. Spéaux, commissaire de police.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'établissement de MM. F. Masural frères, filateurs, à Tourcoing, un ouvrier rouvreur, Henri Lemaire, âgé de 27 ans, demeurant rue Massena, 26, en remenant en place une sorte de machine à vapeur, se blessa à la main droite et à la main gauche. Le docteur Ledes, appelé à donner des soins au blessé, a relevé une plaie superficielle de l'extrémité du doigt. L'incapacité de travail sera de sept à huit jours.

Dans le tissage de MM. Ritaine et Wattreux, fabricants, place Notre-Dame, un carrier tisserand, Jules Van Derweyde, âgé de 50 ans, demeurant rue d'Alger, 8, s'est blessé en soulevant un sac de laine. M. le docteur Payoux a constaté un commencement de fracture de la main droite.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Lundi matin, il est arrivé aux halles: 1. Laines: 1500 choux varié, 135; choux-fleur 3500; asperges, 145 boîtes; radis, 625 boîtes; poireaux, 26 boîtes; chabottes, 25 boîtes; pommes de terre violettes, 1500; pommes de terre, 700 kil.; nouvelles, 375 kil.; carottes, 100 kil.; framboises, 90 kil.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier, la police a dressé les contraventions ci-après: contre F. L., cabaretier, et C. B., pour violences corporelles;

— C'est abominable, ce que vous venez de dire là!

— C'est mépris abominable que d'introduire dans le domicile conjugal!

— Je vous jure, monsieur, que je n'ai rien fait pour cela! J'ai trouvé Bernard Lemaire, qui, à mon retour d'Algérie, c'est le marquis de Chaligay qui l'y avait amené!

— Elle en a été follement reconnaissante... Enfin, nous parlerons de Chaligay tout à l'heure... Mais comment avez-vous pu accepter que ce jeune homme passât un jour de plus ici?

— Quel motif aurais-je eu pour l'embarasser?

— Les motifs ne manquent jamais, quand on est fermement résolu à faire son devoir, monsieur!

— M. Thévenot s'est levé tout à coup, les bras au ciel, le commandant de harler ses phrases, jouant admirablement l'indignation.

— Vous devriez avouer la vérité à votre femme, en tout au moins me prévenir. J'aurais avisé! Au lieu de venir vous arranger pour que madame ne parle pas de la présence chez elle de ce monsieur... Ah! pauvre fille, quelle injure pour le mari d'avoir été toute sa vie une épouse infidèle!

— M. Thévenot s'était redressé!

— Et, dans tout ceci, comme elle s'est encore montrée douce, bonne! Elle ne vous a même pas adressé un reproche... Elle a répondu au divorce que, dans une juste colère, je venais lui proposer... Elle vous pardonne peut-être, monsieur, mais il y a une chose que moi, je ne vous pardonnerai jamais, c'est d'avoir laissé vivre cet homme dans l'intimité de ma petite fille! J'en ai eu le cœur saisi, oui, saisi, monsieur!

— Gela, oui, monsieur, s'aurait, devant un tribunal, pour que votre fille soit à jamais séparée de vous!

— C'est abominable, ce que vous venez de dire là!

— C'est mépris abominable que d'introduire dans le domicile conjugal!

— Je vous jure, monsieur, que je n'ai rien fait pour cela! J'ai trouvé Bernard Lemaire, qui, à mon retour d'Algérie, c'est le marquis de Chaligay qui l'y avait amené!

contre J. D., tisserand, pour violences corporelles; contre H. F., messenger, pour embaumement de la voie publique.

MOUVAUX. — L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES. — A l'effet de la réunion tous dimanche après-midi par les membres de l'Association des anciens élèves, la Commission a nommé un vice-président, M. Simon Delapierre, en remplacement de M. Béghu, démissionnaire.

MARQUÉ-EN-BARCEL. — UNE CAJANDRE DANS UN FOSSÉ. — Dans l'après